

# DICRIM

*Document d'Information Communal  
sur les **Risques Majeurs***



# Le mot du Maire

Suivant l'adage souvent vérifié, « Il vaut mieux prévenir que guérir », notre commune en respectant les directives de l'Etat a élaboré un « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » - DICRIM. Ce document, sans être exhaustif, fait l'inventaire des risques les plus probables, auxquels notre population pourrait être confrontée. Il contient des informations et des consignes de sécurité à mettre en œuvre en cas d'alerte.

Notre territoire a déjà, à plusieurs reprises, connu des inondations. Sans être catastrophiques, elles ont néanmoins été éprouvantes pour une partie de la population, et il ne s'agissait pas de crues centennales. Je vous rappelle à titre d'information que Dettwiller est la commune du Bas-Rhin la plus affectée par le risque d'inondation.

Nous ne sommes pas davantage à l'abri d'un accident technologique lié au transport de matières dangereuses (nuage ou émanation toxique suite à un accident ferroviaire). Les risques sismiques ou nucléaires, même en étant considérés comme minimes, sont néanmoins réels.

Tout en espérant que nous ne serons jamais confrontés à de telles situations, il est important pour notre sécurité, de prendre conscience que ces risques existent. Une prévention bien comprise, et des comportements appropriés à chaque situation nous éviteront bien des situations critiques voire dangereuses.

Une préparation à affronter de telles situations, passe par l'information préventive, (but de ce document) et la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde PCS : une cellule de crise chargée de mettre en œuvre les moyens de secours appropriés

Afin de ne pas paniquer, d'avoir le bon réflexe, de faire le bon choix dans un moment qui pourrait être décisif pour notre sécurité, je vous recommande de prendre connaissance de ce document et de le conserver à portée de main. « Une personne avertie en vaut deux »

Cordialement,  
Le Maire, Gabriel OSSWALD

## SOMMAIRE

- Les risques majeurs Page 3
- Le risque d'inondation Pages 4 et 5
- Le risque météorologique Pages 6 et 7
- Le risque sismique Pages 8
- Le risque de transport de matières dangereuses Pages 9 et 10
- Le risque nucléaire Page 11
- Le risque de mouvement de terrain Page 12
- Le risque terrorisme Pages 13, 14 et 15
- Le risque RADON Pages 16, 17 et 18
- Le risque pandémie Page 19

# Les risques majeurs

## Qu'est ce qu'un risque majeur ?

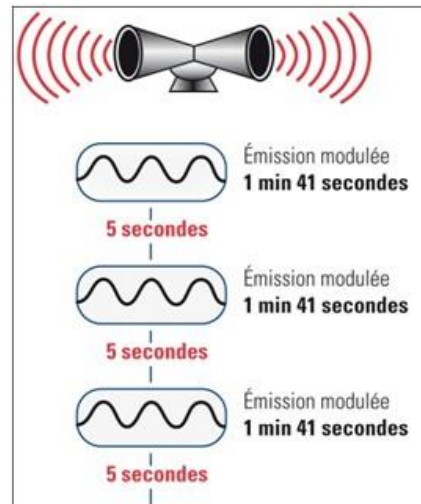
Un risque majeur est un phénomène pouvant entraîner de très graves dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement.

## Trois types de risques:

- **Les risques naturels** : inondations, météorologique, séismes, glissements de terrain, feux de forêt.
- **Les risques liés au transport de matières dangereuses** : ce sont des risques technologiques dont on fait un cas à part car les enjeux varient en fonction du lieu où se produit l'accident.
- **Les risques technologiques** : dus à l'activité humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage, biologiques...

## Le système d'alerte des populations :

- **Début d'alerte** : en cas de catastrophe naturelle ou technologique importante, la sirène est déclenchée. Le signal d'alerte consiste en trois émissions successives de 1 min 41 sec, chacune séparée d'un intervalle de 5 sec.
- **Fin d'alerte** : lorsque tout risque est écarté, le signal de fin d'alerte est déclenché. Il consiste en une émission continue d'une durée de trente secondes d'un son à fréquence fixe.



## AVOIR LES BONS REFLEXES



Mettez-vous à l'abri.



Fermez tout.



Écoutez la radio : France Bleu Alsace (101,4 FM), France Inter (97,3FM) ou la télévision (France 3 Alsace).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer : les enseignants sont formés à s'en occuper.



Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte, afin de libérer les lignes pour les secours.

**Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers au 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable)**



# Le risque d'inondation

## Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est un débordement lent ou rapide d'un cours d'eau à la suite de fortes pluies ou fonte de neige.

## C'est le risque le plus connu à DETTWILLER :

Le risque d'inondation est occasionné par le débordement de la Zorn et de la Mossel et dans une moindre mesure du Bachelgraben, du Bischberggraben et du Breitmattgraben.

## Après l'inondation :

- Aérez et désinfectez les locaux
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle de l'installation électrique
- Chauffez dès que possible
- Prenez contact avec votre assureur

## Mesures prises par la Commune :

- Réalisation d'un plan de prévention des risques d'inondation par les services de l'Etat, en collaboration avec la Mairie, approuvé par le Préfet le 26 août 2010.
- A l'initiative du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn, des projets de ralentissement dynamique sur la Zorn ainsi que sur le Bachelgraben sont en cours.
- Le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 25 mars 2002 prend en compte les secteurs inondables
- Sensibilisation des habitants lors de réunions publiques

## LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau.



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Montez à pied dans les étages ou mettez-vous à l'abri sur un point haut.




Ecoutez la radio : France Bleu Alsace (101,4 FM), France Inter (97,3 FM).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer ; les enseignants sont formés à s'en occuper.



Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte, afin de libérer les lignes pour les secours.


**PREFET DU BAS-RHIN**

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA ZORN ET DU LANDGRABEN**

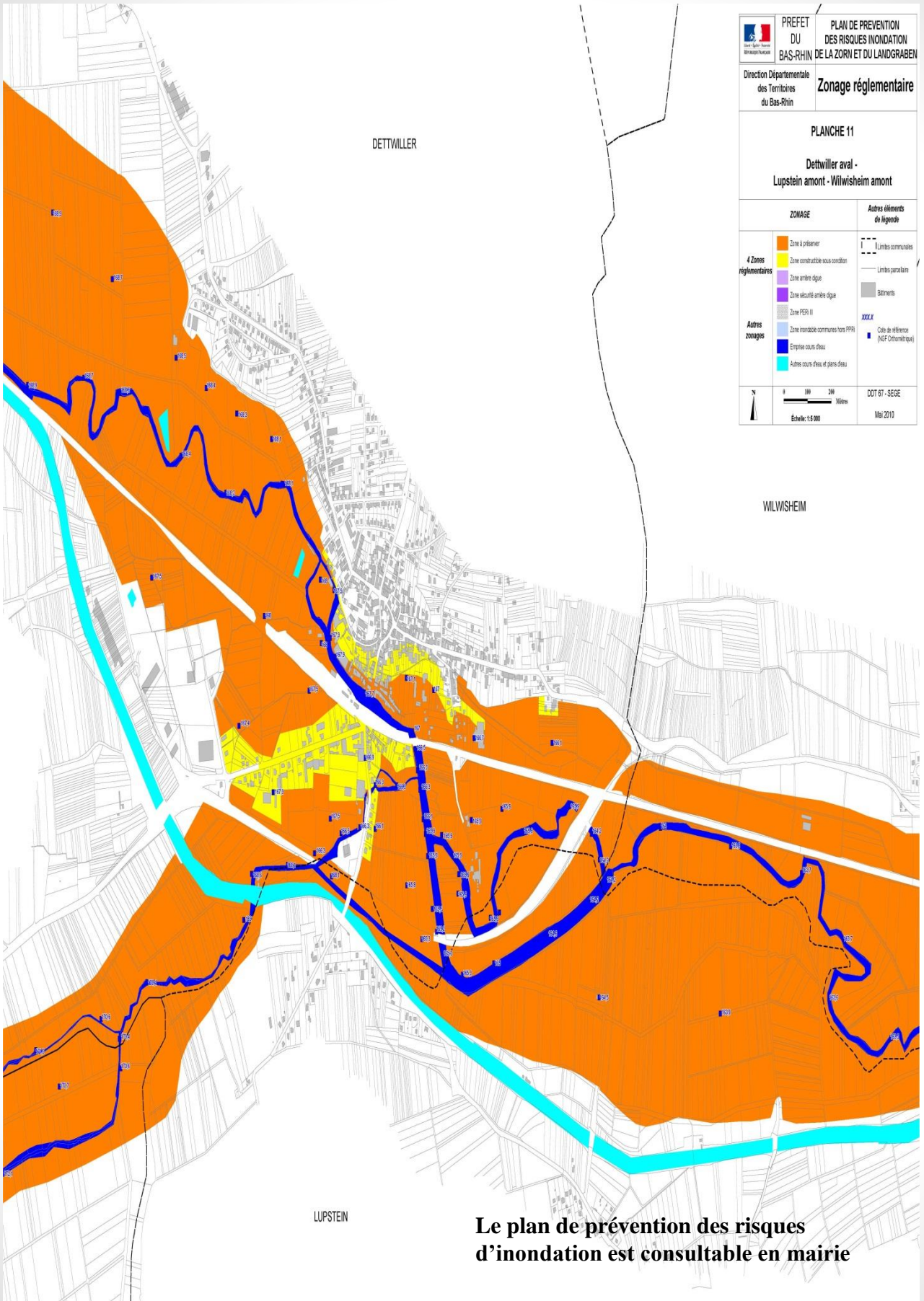
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

**Zonage réglementaire**

**PLANCHE 11**  
 Dettwiller aval - Lupstein amont - Wilwisheim amont

ZONAGE	Autres éléments de légende
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zone à préserver</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zone constructible sous condition</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: purple; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zone à éviter</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zone à éviter digne</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightgrey; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zone PPR II</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border-bottom: 1px dashed black; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Limites communales</li> <li><span style="border-bottom: 1px solid black; width: 20px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></span> Limites paroissiales</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: grey; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Bâtiments</li> <li><span style="font-size: 1.2em; margin-right: 5px;">XXXX</span> Code de référence (N°F Orléans/Bray)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zone inondable communes hors PPR</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: blue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Eprise cours d'eau</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: cyan; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Autres cours d'eau et plans d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: blue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Code de référence (N°F Orléans/Bray)</li> </ul>

Échelle 1:5 000



**Le plan de prévention des risques d'inondation est consultable en mairie**

# Le risque météorologique

## Qu'est ce qu'un risque météorologique ?

Les phénomènes météorologiques concernent l'ensemble du département. Leur importance varie en fonction de la nature et de l'intensité de l'évènement et du lieu où il se produit. Ils peuvent avoir des conséquences graves.

## LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUE METEOROLOGIQUE

### VIGILANCE ORANGE

### VIGILANCE ROUGE



#### VENT VIOLENT

Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.  
Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.  
N'intervenez pas sur les toitures.  
Rangez les objets exposés au vent.



#### VENT VIOLENT

Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.  
Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents.  
Empruntez les grands axes de circulation.  
Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.



#### PLUIE et INONDATION

Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.  
Évitez les abords des cours d'eau.  
Soyez prudents face au risque d'inondation et prenez les précautions adaptées.  
Renseignez-vous sur les conditions de circulation.  
Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.



#### PLUIE et INONDATION

Informez-vous, évitez tout déplacement et restez chez vous.  
Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.  
Respectez la signalisation routière mise en place.  
Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.  
Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux.



#### ORAGES

Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs.  
Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.  
A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.



#### ORAGES

Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.  
Évitez les activités extérieures de loisirs.  
Abritez-vous hors des zones boisées et mettez vos biens en sécurité.  
Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

# Le risque météorologique suite

## LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUE METEOROLOGIQUE

### VIGILANCE ORANGE

### VIGILANCE ROUGE



#### NEIGE ET VERGLAS

Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

Respectez les restrictions de circulation et déviations.

Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.



#### NEIGE ET VERGLAS

Evitez toute sortie au froid.

Si vous devez vous déplacer :

- Signalez votre départ et la destination à vos proches
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.



#### GRAND FROID

Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.

Veillez à porter un habillement adéquat.

Evitez les efforts brusques.

Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.

Evitez de consommer des boissons alcoolisées.



#### GRAND FROID

Evitez toute sortie au froid

Si vous êtes obligé de sortir :

- Evitez les heures les plus froides et l'exposition au froid et au vent
- Veillez à porter un habillement adéquat
- Evitez les efforts brusques

Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.

Evitez de consommer des boissons alcoolisées.



#### CANICULE

Passez au moins deux à trois heures par jour dans un endroit frais.

Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.

Buvez beaucoup d'eau et mangez normalement.

Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.



#### CANICULE

N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.

Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.

Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.

Buvez beaucoup d'eau et mangez normalement.

Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

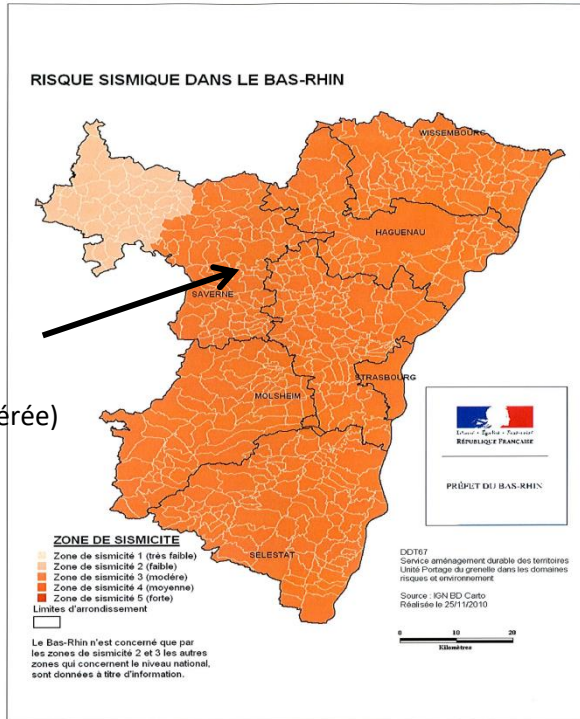
### A SAVOIR :

Chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques et doit pouvoir l'évaluer pour la minimiser. Pour cela, il est primordial de se tenir informé sur la nature des événements prévus par Météo-France et de connaître les consignes de comportement à adopter en fonction de ces événements. Des messages radiodiffusés et télévisés concernant les prévisions météorologiques sont diffusés quotidiennement, et des informations sont disponibles sur le site de Météo-France.

# Le risque sismique

## Qu'est ce qu'un risque sismique ?

Un séisme est une rupture en profondeur de l'écorce terrestre, entraînant des vibrations du sol.



Dettwiller  
(zone de sismicité modérée)

## Consignes en cas de séisme

### Avant :

- « Repérer » les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Préparer un plan de regroupement familial.

### Pendant :

- **A l'intérieur :** se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur :** ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...). S'éloigner des bâtiments.
- **En voiture :** s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

### Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz. En cas de fuite, ouvrir les portes et les fenêtres.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter les immeubles.
- Ne pas allumer de flamme.
- S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée »



# Le risque de transport de matières dangereuses

## Qu'est ce qu'un risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque relatif au transport de Matières Dangereuses (TMD) est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime, ou par canalisation.

## Mesures prises par la Commune :

- Plan de secours spécialisé « TMD » réalisé par le Préfet.
- Plan départemental « ORSEC » dispositions spécifiques Transport de Matières Dangereuses non radioactives.
- Plan de surveillance et d'interventions concernant le gazoduc.
- Servitudes d'utilité publique liées à la présence du gazoduc.
- Repérage en surface du gazoduc.
- Réglementation et signalisation rigoureuses spécifiques au Transport de Matières Dangereuses.

## LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT



Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche pour vous abriter.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits toxiques de rentrer.



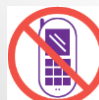
Ecoutez la radio : France Bleu Alsace (101,4 FM), France Inter (97,3 FM) ou la télévision (France 3, Alsace).



Ne fumez pas : ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer : les enseignants sont formés à s'en occuper.



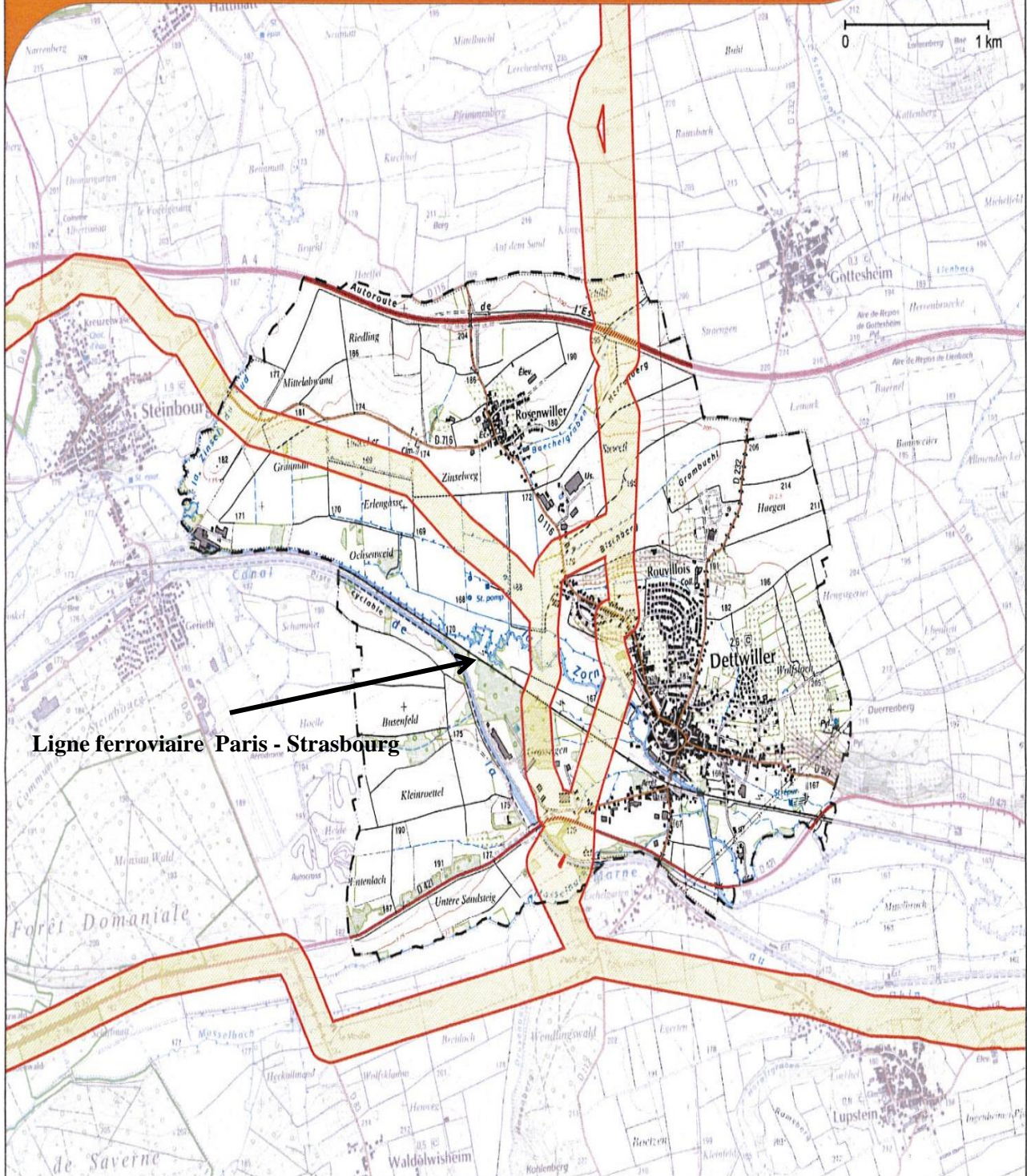
Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte, afin de libérer les lignes pour les secours.

# PLAN DE ZONAGE DES OUVRAGES de TRANSPORT de GAZ NATUREL

(arrêté du 16.11.94 pris en application du décret n° 91-1147 du 14-10-91)

Commune de : **Dettwiller (67)**

IMPORTANT : ce plan ne concerne pas les ouvrages de distribution de gaz exploités par GrDF ou autres concessionnaires



**Ligne ferroviaire Paris - Strasbourg**

N° PLAN	DATE DE REALISATION OU DE MISE A JOUR DU PLAN	FOLIO	LEGENDE
67089 - 1	19/02/2010	1/1	Limite de commune - - - -

# Le risque nucléaire



## Qu'est ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire résulte de la possibilité d'apparition d'un évènement accidentel sur une installation importante de l'industrie nucléaire. Ce type d'évènements est susceptible d'entraîner une émission intense de rayonnements nocifs ou la dispersion en abondance de matières radioactives dans l'environnement. Il n'y a jamais eu en France d'accident nucléaire avec des conséquences immédiates pour la population. La probabilité pour qu'un accident nucléaire se produise est extrêmement faible. Toutefois, le risque nul n'existant pas, il faut faire en sorte de s'en prémunir.

## Situation :

La Commune de Dettwiller est soumise au risque nucléaire du fait de l'implantation de centrales nucléaires dans un rayon de 150 km : Philippsburg (Allemagne), Fessenheim (Haut-Rhin) et Cattenom (Moselle).



## LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUE NUCLÉAIRE

- Restez chez vous. Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Confiniez-vous
- Ecoutez la radio (**en fonction de l'évènement et sur instruction des autorités, vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués**).
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer : les enseignants sont formés à s'en occuper.
- Ne pas téléphoner, afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle

# Le risque de mouvement de terrain

## Qu'est ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Dettwiller a connu un mouvement de terrain secteur HAHL.



## Consignes en cas de mouvement de terrain

### Avant :

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegardes.

### Pendant :

- Fuyez latéralement.
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

### Après :

- Évaluez les dégâts et les dangers.
- Informez les autorités.
- Mettez vous à disposition des secours.

# Le risque terrorisme

## Qu'est ce qu'un risque terrorisme ?

Le terrorisme est un phénomène complexe, parce qu'il évolue en permanence dans ses organisations, ses motivations et ses objectifs, ses méthodes et ses moyens. Ne connaissant pas de frontière, il s'est répandu de manière diffuse à travers le monde sous des formes variées. La France n'échappe pas à cette menace, qui peut frapper aussi bien sur son territoire, que ses ressortissants et ses intérêts à l'étranger, ou encore le cyberspace.

Il n'existe pas de définition du terrorisme universellement reconnue. La définition rassemblant le consensus le plus large est celle du Secrétaire Général des Nations Unies, qui considère comme terrorisme « tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civils ou des non-combattants et qui, du fait de sa nature ou du contexte dans lequel il est commis, doit avoir pour effet d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à renoncer à agir d'une façon quelconque » (« Dans une liberté plus grande », rapport du secrétaire général des Nations Unies, mars 2005).

Dans le même esprit que les Nations Unies, la France définit le terrorisme dans son Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 comme « un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques. Frappant sans discernement des civils, la violence qu'ils déploient vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».

Malgré les progrès importants en matière de lutte anti-terroriste conduite au niveau national ainsi qu'à l'échelle internationale, la menace, en constante évolution, se maintient durablement à un niveau élevé.

Pour répondre à la menace terroriste, l'Etat mène une action transversale qui s'inscrit dans le respect des libertés publiques. Parmi elles, le plan gouvernemental Vigipirate est un instrument placé sous l'autorité du Premier ministre, qui s'inscrit dans le cadre de la vigilance, de la prévention et de la protection. Il couvre l'ensemble des activités du pays et concourt à la sécurité nationale.

## **Le plan Vigipirate**

Le plan Vigipirate est un plan gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères.

Il est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

C'est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection, qui s'applique en France et à l'étranger et qui associe tous les acteurs du pays : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs susceptibles de concourir à la protection et à la vigilance, les citoyens.

Il est alimenté par l'évaluation de la menace terroriste faite par les services de renseignement et en cas d'attaque terroriste, il peut être prolongé par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés.

Il repose sur un socle de mesures permanentes qui s'appliquent à tous les grands domaines d'activité de la société (les transports, la santé, l'alimentation, les réseaux d'énergie, la sécurité des systèmes d'information...), sans induire de contraintes excessives sur la vie économique et sociale.

Il prévoit également de nombreuses mesures additionnelles activées en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités et qui permettent d'adapter le niveau de vigilance et de protection, en mobilisant tous les acteurs concernés.

Au total, il contient environ 300 mesures. L'ensemble de celles qui sont actives constitue la posture Vigipirate.

### **Le plan Vigipirate poursuit trois grands objectifs :**

- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste,
- développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste,
- permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale et donc de limiter les effets du terrorisme.

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

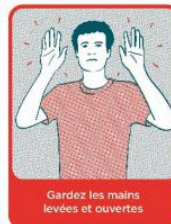
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :  
[www.encasdatattaque.gouv.fr](http://www.encasdatattaque.gouv.fr)



# RISQUE RADON



Le radon est un gaz radioactif inodore, incolore et inerte présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos notamment dans les bâtiments.

## AVANT : DEPISTAGE

Le dépistage consiste en la pose d'un dosimètre dans un ou plusieurs pièces de vie pendant au moins 2 mois et en hiver durant la période de chauffage. Ce dépistage peut être réalisé par un organisme agréé qui vient réaliser un diagnostic mais il est également possible de procéder soi-même à la mesure en achetant des dosimètres radon auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser les résultats récoltés.

## PENDANT : REDUIRE SON EXPOSITION AU RADON

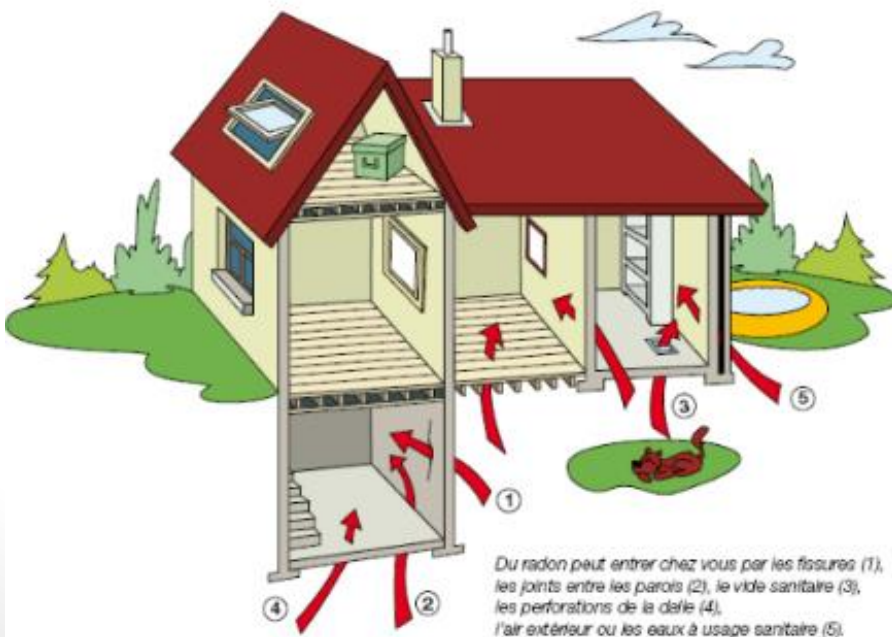
Quand la mesure conduit à mettre en évidence une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m<sup>3</sup>), il est alors nécessaire de rechercher une solution pour la réduire et pour cela d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence du radon.

Trois pistes sont en particulier à explorer pour cela :

- L'amélioration de l'étanchéité entre le sol et le bâtiment pour limiter l'entrée du radon,
- L'amélioration de la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage efficace de l'air pour ainsi diluer la présence du radon,
- L'amélioration du système de chauffage si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment.

## APRES : REFAIRE DE NOUVELLES MESURES POUR CONTRÔLER

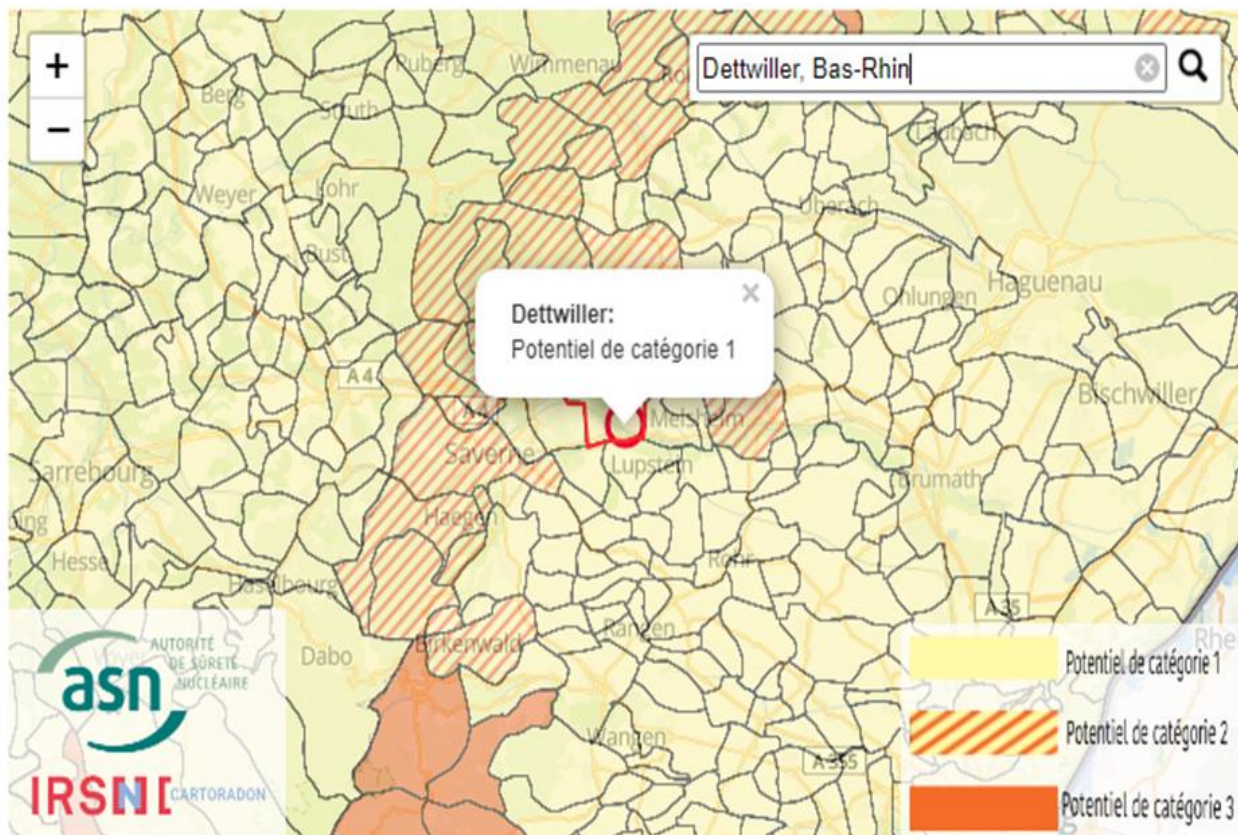
Quelle que soit la situation, l'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise en œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.



Du radon peut entrer chez vous par les fissures (1), les joints entre les parois (2), le vite sanitaire (3), les perforations de la dalle (4), l'air extérieur ou les eaux à usage sanitaire (5).



## Connaître le potentiel radon de sa commune



Disponible sur le site internet [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

### Catégorie 1

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m-3 et moins de 2% dépassent 300 Bq.m3.


# QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN PRODUIT TOXIQUE OU CONTAMINANT

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

**1** Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



**2** Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...) Si plus de 2 personnes présentent les mêmes symptômes sur un même lieu, donnez l'alerte.



**3** Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.



**4** Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et décrire la situation.  
Pompiers : 18 ou 112  
SAMU : 15

**15**  
**18**  
**112**  
**114**



**5** Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



**6** Une fois à distance, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et les isoler si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



**7** Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou pharmacien. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



**8** Les services de secours organisent un point de regroupement des victimes où des soins vous seront donnés.



**9** Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.

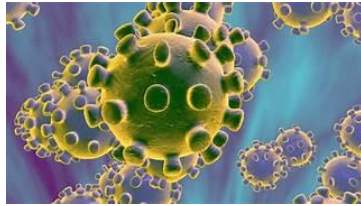
## ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.

# RISQUE PANDEMIE



Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie. La diffusion étant extrêmement rapide, il faut soigner au plus vite les personnes malades et limiter les contacts directs au maximum. Les impacts sur la société peuvent être très importants suivant la période de l'événement, le nombre de décès, le nombre de personnes malades, la perturbation du système de santé et, réglementaires.

## Les mesures de prévention :

La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).

## Consignes particulières à appliquer sur demande des autorités :

- Se laver les mains fréquemment (avec savon ou gel hydroalcoolique)
- Maintenir une distance « sociale » d'un mètre au minimum
- Porter le masque
- Eviter de se serrer la main et de se faire la bise
- Rester chez soi autant que possible et éviter les rassemblements
- Ne pas conseiller systématiquement le port des gants